

DEC\_0253\_2026



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DÉPÔT D'ŒUVRES D'ART AVEC LE CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES-POMPIDOU

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou a établi une nouvelle convention de dépôt d'œuvres d'art au bénéfice de la Ville de Pont-Audemer pour le musée Alfred-Canel ;

**CONSIDÉRANT** que cette convention a pour objet de définir les modalités de dépôt, de conservation, de diffusion et de gestion des œuvres appartenant aux collections nationales déposées au musée Alfred-Canel ;

**CONSIDÉRANT** qu'elle annule et remplace la convention précédemment conclue le 31 août 2006 ;

#### Le Maire décide

**Article 1er** : D'approuver les termes de la convention de dépôt d'œuvres d'art conclue entre le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou et la Ville de Pont-Audemer.

**Article 2** : D'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire et il en sera rendu compte au Conseil municipal lors de sa plus prochaine séance.

Fait à Pont-Audemer, le 17 juin 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

